

Paris, le 10 juin 2009



Communiqué de presse

Le SNETAA e.i.l a participé à la réunion du groupe de suivi ministériel sur la rénovation de la voie professionnelle le 10 juin.

Nous avons obtenu que, contrairement au projet de décret qui a pu circuler, l'épreuve ponctuelle de français/hist-géo pour la certification intermédiaire se déroule en 1ère bac pro et ne soit donc plus une épreuve anticipée.

Sur la prise en compte de la charge de travail induite par le CCF, la DGRH du ministère propose qu'une indemnité par épreuve ou sous-épreuve en fonction du nombre d'élèves soit mise en place. Il reste à en prévoir le montant.

Le SNETAA e.i.l rappelle ici son opposition à la modalité du CCF, ce qui ne signifie pas que le travail effectué ne doit pas être reconnu, ainsi qu'il est prévu dans le protocole de discussion. Cela est vrai notamment pour les collègues d'enseignement général qui ont de nombreuses classes.

Après l'ISOE revalorisée depuis Janvier 2009 avec effet rétroactif, la copie à 5 euros pour les corrections, la prise en compte du travail pour la mise en place des CCF, la prochaine réunion fin juin abordera la question d'une indemnité pour enseignement en terminale bac pro.

Quant à la possibilité d'enseigner en BTS et en licence pro, le statut des PLP vient d'être modifié et cette disposition est effective.

Nous avons évoqué aussi l'oral de rattrapage et insisté pour qu'il y ait un cadrage national ; nous avons eu l'assurance que les épreuves n'augmenteraient pas le temps de présence des enseignants au-delà du 11 juillet 2009, comme l'année scolaire dernière.

Enfin, nous avons pointé les dysfonctionnements qui persistent dans certaines académies : heures d'accompagnement personnalisé non données, circulaires académiques non conformes, interprétations des textes.

Contact :
Catherine LANG
Secrétaire Nationale

74 rue de la Fédération
75739 Paris cedex 15

tél. 01 53 58 00 30
fax 01 47 83 26 69

snetaanat@aol.com
www.snetaa.org